

L'écotourisme dans la Région Nord de la République Centrafricaine.

J.F. Plumier*

Keywords: Ecotourism — Wildlife management — Central African Republic.

Résumé

Dans le but de préserver les écosystèmes de la Région Nord, le Gouvernement Centrafricain et la Commission des Communautés Européennes financent, dans le cadre du sixième Fonds Européen de Développement, le «Programme de Développement de la Région Nord» en Centrafrique. Dans le contexte d'une exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles visant à leur conservation à long terme, le P.D.R.N. a mené une étude préalable à l'aménagement écotouristique de la zone de protection intégrale de la rivière Sangba.

Summary

In order to preserve the ecosystems in the Northern Region, the Central African Government and the European Communities Commission are financing, within the 6th European Fund for Development, the «Northern Region Development Program» in the Central African Republic. In a context of a rational and sustainable use of the wildlife resources for a long term preservation, the N.R.D.P. has led a preliminary study for the management of ecotourism in the protected area of the Sangba river.

Introduction

Le Programme de Développement de la Région Nord s'étend sur les préfectures du Bamingui-Bangoran et de la Vakaga (105.000 km²) et se situe donc dans les domaines phytogéographiques médio-soudanien et soudano-sahélien. Malgré une faible densité de population humaine (0,5 habitant/km²), le patrimoine naturel de la Région Nord est loin d'être hors de danger. En effet, cette région est en proie à 3 grandes menaces ; la sécheresse, l'invasion incontrôlée du bétail soudanais et tchadien et enfin le braconnage commercial agissent en synergie de manière dévastatrice. La baisse de pluviométrie fragilise les formations végétales et facilite le braconnage du fait d'une concentration de gibier autour des points d'eau. Le bétail, outre la compétition avec la faune sauvage sur des pâtures déjà maigres, n'est pas vacciné, entraînant des épizooties et décimant ainsi certaines populations d'ongulés sauvages. Le braconnage pour la viande et surtout pour l'ivoire, les trophées, les peaux, ... s'est très fortement accentué durant les années 80. Citons les exemples d'une part de l'éléphant dont on estime que 7.800 des 10.400 individus recensés auraient été abattus entre 1982 et 1985, et d'autre part du rhinocéros noir dont la plus importante population subsistant au nord de l'équateur a été totalement exterminée durant cette même période.

Face à ces agressions de plus en plus destructrices, en juin 1986, le Ministre des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme a présenté une proposition de programme à la Commission des Communautés Européennes (C.C.E.). Elle a débouché sur un protocole d'accord signé entre le gouvernement de la République Centrafricaine et la C.C.E., le 22/09/1987 et sur une convention de financement intitulée : «Programme de Développement de la Région Nord»

(P.D.R.N.). Ce programme a coûté 26,5 millions d'Ecus dont 1,5 à charge de la République Centrafricaine et les 25 millions d'Ecus restants financés par le sixième Fonds Européen de développement.

La première phase du P.D.R.N. a débuté en avril 1988 et s'est achevée en avril 1992. La première étape est d'abord de tenter de mettre fin aux dégradations et de protéger le milieu vis-à-vis de celles-ci. Ici, il s'agit surtout de la lutte anti-braconnage, mesure nécessaire à court terme, mais sans garantie pour l'avenir. Parallèlement, le P.D.R.N. établissait ses infrastructures de base préalables à toute action de développement : construction de bâtiments, création et réhabilitation de pistes et de ponts, réalisation de points d'eau et amélioration de la sécurité alimentaire et mettait sur pied le suivi écologique. La seconde étape a pour objectif une préservation à long terme du patrimoine naturel de la Région Nord. Cela peut s'envisager grâce à une exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles en respectant les lois régissant l'équilibre des écosystèmes, au profit et avec la participation des populations locales.

C'est dans cette optique de valorisation que différentes techniques de gestion ont été expérimentées. Citons les expériences de ranch villageois, d'amélioration de la chasse, de la pêche, de la récolte de miel et des modes de transformation et de conservation des produits recueillis. Cet article concerne plus particulièrement la tentative d'implantation de l'écotourisme dans la zone de protection intégrale de la rivière Sangba. Une étude préalable a été menée par une équipe de 4 chercheurs (2 ingénieurs des eaux et forêts centrafricains du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse, Pêche & Tourisme et 2 étudiants ingénieurs agronomes des eaux

* 66, rue St-Sauveur, B-9600 Renaix, Belgique.

Reçu le 18.06.93 et accepté pour publication le 05.07.93.

et forêts belges de la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux) de février à mai 1992.

Analyse de la situation

Le projet d'aménagement de la zone de protection intégrale de Sangba (400 km²) a débuté par une analyse de ses possibilités initiales. Les recherches de terrain ont surtout été orientées vers des études de la végétation et de la faune de Sangba.

En ce qui concerne la végétation, la première démarche a été de réaliser une étude floristique avec constitution d'un herbier de référence. Par après, de nombreuses mesures ont été effectuées dans différentes placettes pour caractériser les types de formations végétales de Sangba. Afin d'orienter les choix de l'aménagement et de servir de base à des recherches scientifiques à venir, une cartographie des types de formations végétales de Sangba a été réalisée sur base de photos aériennes.

Pour ce qui est de la faune, les investigations ont surtout été axées sur les grands mammifères, mais une étude complémentaire concernant les lépidoptères diurnes a aussi été menée du fait de l'intérêt écotouristique de ces insectes. Un aménagement tenant compte de la grande faune demande au moins la connaissance des espèces présentes et en quelle quantité, mais aussi de leur comportement social et territorial. Ainsi, une analyse pragmatique des différentes techniques de recensement appliquées aux diverses formations végétales de la zone a été effectuée. Dans le même temps, de nombreuses observations éthologiques étaient réalisées, en particulier pour les espèces se trouvant en limites de leur aire de répartition.

Il est apparu de ces recherches que le plus grand intérêt de l'aire protégée de Sangba réside sans conteste dans la grande diversité des formations végétales et de la faune présentes sur une surface aussi réduite. En effet, il est assez remarquable de pouvoir observer à quelques kilomètres à peine des espèces typiques de savanes (le bubale, *Alcelaphus buselaphus*; le cob de Buffon, *Kobus kob*; le singe rouge, *Erythrocebus patas*...) et des espèces typiques de forêts denses humides tropicales (le bongou, *Tragelaphus euryceros*; le céphalophe à dos jaune, *Cephalophus sylvicultor*; les cercopithèques ascagnes, *Cercopithecus ascanius*; les pogonias, *Cercopithecus pogonias*; et le hocheur, *Cercopithecus nictians*; ...) subsistant dans les forêts galeries de Sangba. Cette région constitue donc un immense «écotone», une zone charnière entre la forêt dense humide tropicale au Sud et les steppes sahéliennes au Nord. On y retrouve bien sûr des espèces cosmopolites africaines: le lion, *Panthera leo*; l'éléphant, *Loxodonta africana*; le buffle, *Syncerus caffer*; mais aussi des espèces orientales, occidentales et endémiques. On y rencontre la plus grande des antilopes, l'élan de Derby, *Tragelaphus oryx derbianus*; dont l'aire de répartition est de plus en plus réduite.

La principale caractéristique écologique de Sangba est donc sa grande biodiversité. Les résultats des inventaires de la grande faune ainsi que nos nombreuses observations sur le terrain nous portent à croire que la région est actuellement sous-peuplée par rapport à son potentiel. Il ne faut pas oublier en effet que la réserve est située en plein centre de l'ancien «secteur rhino» et que le braconnage y a sévi



Elan de Derby à proximité du campement écotouristique

longuement et de manière intensive. L'objectif de départ sera donc de permettre aux écosystèmes de retrouver un équilibre satisfaisant. Pour le moment, la zone de protection intégrale de Sangba bénéficie d'une lutte antibraconnage efficace et l'on peut envisager un mode d'exploitation qui valorisera les ressources naturelles sans les dégrader. Le tourisme de vision, sans prélèvement, peut réunir ces objectifs de protection et de valorisation, mais il est exclu de l'organiser en masse du fait de l'absence de l'infrastructure touristique luxueuse et du coût des transports en R.C.A., des faibles densités animales, et des dégradations associées à une surfréquentation humaine.

L'écotourisme

L'écotourisme résulte de la convergence de deux tendances. La première provient de l'évolution d'une préservation pure et dure, encore appelée parfois «conservatisme», vers une conservation s'associant à la valorisation des ressources, au développement économique. Les aires protégées doivent être rentables comme le souligne l'expression kényenne «Wildlife pays so wildlife stays», mais en plus leur conservation doit intégrer les populations rurales dépendantes des ressources naturelles. La seconde tendance est un énorme changement dans la manière dont les gens prennent leurs vacances. Il y a une demande croissante d'un tourisme d'aventure, de nature, mais où l'on participe, on apprend au sujet des écosystèmes, des espèces en danger, des méthodes de conservation. L'écotourisme est aussi issu de la réaction face au tourisme de masse qui réduit fortement l'aventure et la participation recherchées par beaucoup de touristes actuels et qui augmente aussi la dégradation du

patrimoine naturel. Le tourisme de masse entraîne donc fréquemment l'insatisfaction des gestionnaires et des touristes. Bien qu'il ne possède pas les défauts du tourisme de masse, l'écotourisme n'en reste pas moins une forme de tourisme, c'est-à-dire une source de revenus parfois instable, fonction de nombreux facteurs externes naturels ou politiques.

Il faut aussi être vigilant quant à la destination des revenus financiers qui peuvent échapper à l'économie locale, s'il n'y a pas de normes légales mises en place pour l'éviter.

L'écotourisme est basé sur l'attraction des touristes par les richesses naturelles et cela n'est possible que si celles-ci sont bien protégées et gérées. Cela signifie souvent un nombre limité de visiteurs, une capacité fixée et un accès contrôlé. Un équilibre entre la satisfaction des visiteurs et les besoins de conservation constitue la condition sine qua non d'un écotourisme réussi. Un aménagement rationnel est donc essentiel.

L'écotourisme nécessite d'abord des infrastructures d'accueil c'est-à-dire un campement adéquat et judicieusement positionné. Ainsi, un campement touristique a été construit en dur à l'aide de matériaux locaux, le tout étant très discret et en parfaite harmonie avec l'environnement naturel dans une très belle zone d'escarpement, au bord de la rivière Sangba et de ses cascades rafraîchissantes, et à côté de deux salines régulièrement fréquentées.

À l'opposé du tourisme de masse qui recherche un confort maximum (piscine ...), l'exigence première de l'écotourisme n'est pas un logement luxueux et douillet; l'écotourisme est avant tout une personne passionnée et avide de découvertes. Pour y satisfaire, deux facteurs fondamentaux à tout écotourisme vont intervenir et ils se résument en un seul mot: le guide, aussi bien la personne que le livre. La personne devra être un national parlant le français, le sangho et l'anglais, connaissant parfaitement la zone, sa flore et sa faune ainsi que le fonctionnement des écosystèmes. C'est aussi lui qui s'occupera de l'organisation du campement et qui adaptera les circuits aux circonstances du moment. Sa formation devrait débiter avec la phase suivante du programme. Le livre, Guide de la Région Nord, est en cours de préparation. Il comporte une introduction au biotope de la réserve, une description de la végétation, de la faune et de son écologie ainsi qu'une approche à la politique de protection et de gestion en région Nord de la République Centrafricaine. Il reprendra aussi les différents circuits proposés et les sites remarquables de la région. Il peut se consulter sur le terrain et constituera aussi une source de souvenirs. Ces deux aides devraient permettre une meilleure interprétation et compréhension des phénomènes naturels, et remplir ainsi le visiteur d'un plus grand sens d'émerveillement et de curiosité pour le milieu naturel et sa protection.

La densité de la grande faune devrait augmenter du fait de la poursuite d'une lutte anti-braconnage efficace et de l'aménagement de salines. Quant à l'approche des animaux, elle est facilitée par la réalisation de sentiers et de pistes, mais aussi par la construction de miradors. Une période de préparation de trois à quatre ans semble nécessaire à la réalisation d'études complémentaires concernant les écosystèmes, le marché de l'écotourisme et ses aspects socio-économiques. Le plan d'aménagement ainsi que le

guide de la zone de protection intégrale de Sangba sont déjà en cours de rédaction. Par ailleurs ce temps de maturation rendra possible la formation du guide responsable du campement et de l'accueil, et permettrait de retrouver des densités normales de faune et des comportements peu farouches. Enfin, l'écotourisme à Sangba pourrait être couplé avec d'autres sites de la Région Nord comme ceux d'Idongo, de la rivière Gounda, de la mare de Gatta, ...

Conclusion

Des investigations botaniques et faunistiques ont pu démontrer que, comme la Région Nord de la République Centrafricaine, la zone de protection intégrale de Sangba pouvait être considérée comme exceptionnelle de par son importante richesse biologique. Mais l'existence de ce patrimoine naturel de grande diversité est mise en danger. Face aux menaces de dégradations et de destructions, le «Programme de Développement de la Région Nord» tente de préserver et de valoriser les ressources naturelles. Cela n'est possible qu'avec la participation et au profit des communautés rurales, celles-ci protégeant ce qui les concerne, leur appartient, leur rapporte. Il s'agira donc d'encourager les villageois et de leur apporter conjointement une formation indispensable à leur développement.

C'est dans ce contexte que l'écotourisme devra se réaliser. Grâce à un aménagement rationnel et pragmatique, il aura un impact humain favorable, tant au niveau des populations locales que des touristes et permettra de préserver durablement ces écosystèmes qui n'ont pas encore fini de nous émerveiller.

Pour plus d'informations, les publications suivantes peuvent être consultées:

d'Espiney, T., Tello, J., Delvingt, W., 1993. Le «Programme de Développement de la Région Nord» en République Centrafricaine.

L'expérience de la Zone Pilote de Sangba. Cahiers Forestiers de Gembloux **9**, 21 p.

Hecq, J., Peeters, J., 1992. Etude faunistique de la Zone de Protection totale de la Sangba. Revue d'entomologie générale **4** (supplément), 1-16.

Peeters, J., Plumier, J.-F., 1992. Aménagement écotouristique de la réserve de Sangba (République Centrafricaine) Thèse de fin d'études, Faculté des Sciences Agronomiques Gembloux, 157 p.

Remerciements

La proposition d'aménagement écotouristique de la zone de protection totale de Sangba s'est déroulée dans le contexte d'un travail de fin d'étude commun présenté en septembre 1992 par Jacques Peeters et moi-même, étudiants en 3e Ingénieur Eaux et Forêts à la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux. Notre travail fut une réussite et nous en sommes reconnaissants à un grand nombre de personnes. Deux pages de notre T.F.E. sont ainsi consacrées aux remerciements. Je me contenterais ici de plus de brièveté en réitérant simplement toute notre gratitude à W. Delvingt, professeur à l'unité d'enseignement et de recherches de Sylviculture au département des Eaux et Forêts de la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux.